

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

**Entre :**

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère**

**et**

**- la Fédération française de savate, boxe française et disciplines associées  
représentée par son président, Monsieur Joël DHUMEZ  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 309 768 612 00025**

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 338 168 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 156 448 €, le solde restant s'élève à 181 720 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **65 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 403 168 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **757 900€.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 26 633 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

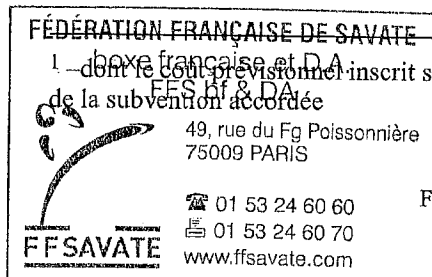
**14 OCT. 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE SAVATE, BOXE  
FRANÇAISE ET DISCIPLINES  
ASSOCIEES

*pl* LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Pour la directrice des sports  
L'adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service

Claudie SAGNAC

*M. L. D. / K*  
VISE LE *M. L. D. / K* DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ *2101279919*



<sup>1</sup> dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

FFSbf & da / Direction des Sports / DSMF / A1

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
		Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires									
	Nombre de licences	49679	49500	51025	49500	49750	50000		
	Nombre d'ATP	117	180	115	180	170	180		
	Nombre total de licences et d'ATP	49796	49680	51140	49680	49920	50180		
	Nombre et taux de licences féminines	15189 (30,57%)	14850 (30%)	15191 (29,77%)	14850 (30%)	14925 (30%)	15000 (30%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	12420 (25%)	(%)	12838 (25,16%)	(%)	(%)	(%)		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	91	7	109	7	10	15		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives									
	Solidité financière	49,72	20,0 %	0	20,0 %	20,0 %	20,0 %		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives									
	Rang sportif de la France	1	1	1	1	1	1		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs									
	Taux de suivi médical complet - SHN	75,26%	100%	89,77%	100%	100%	100%		
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	83,64%	100%	87,5%	100%	100%	100%		
Emplois d'avenir									
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web									
	Nombre et taux de lettres de missions signées	11 (100%)	%	10 (90,91%)	%	%	%		
Objectifs partagés		N-2		N-1		N		N+1	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Structurer les clubs	nombre de clubs labellisés	150	100	143	100	200	300		
structurer les ligues	nombre d'ETR conventionnée avec une DRJSCS	3	7	6	7	10	15		
Favoriser l'intégration des féminines	Nombre d'actions en direction des "féminines"	7	5	5	5	7	9		
favoriser la pratique chez les jeunes	Nombre de licenciés 8/12 ans	4754	4550	5078	4550	4600	4650		
Former l'encadrement technique	Nombre de personnes ayant obtenu une qualification professionnelle chaque année	155	250	449	250	250	250		
Former les enseignants	Nombre de personnes ayant suivi une formation dans une spécialisation: Publics Handicapés, Public jeune	36	30	25	30	30	30		
Rendre plus performant l'arbitrage	Nombre de jeunes officiels et de jeunes dirigeants formés tous les ans	71	80	40	80	80	80		
Développer les relations internationales	Nombre d'actions menées au niveau international pour contribuer au développement de la pratique	3	5	5	5	5	5		
Former l'encadrement technique	Nombre de cadres fédéraux ou CTS ayant suivi une formation continue ou une spécialisation	6	4	5	4	4	4		

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
<b>Favoriser l'intégration des féminines</b>				
Action 1	5 000 €	5 000 €	3 500 €	1 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive.	5 000 €	5 000 €	3 500 €	1 500 €
Structurer les clubs	5 000 €	5 000 €	3 500 €	1 500 €
Action 1	20 500 €	20 500 €	14 350 €	6 150 €
Promotion des pratiques sportives pour tous.	20 500 €	20 500 €	14 350 €	6 150 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	20 500 €	20 500 €	14 350 €	6 150 €
Action 1	23 000 €	23 000 €	16 100 €	6 900 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	23 000 €	23 000 €	16 100 €	6 900 €
structurer les ligues	23 000 €	23 000 €	16 100 €	6 900 €
Action 1	57 500 €	57 500 €	40 050 €	17 450 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	57 500 €	57 500 €	40 050 €	17 450 €
Structuration fédérale	4 500 €	4 500 €	3 150 €	1 350 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	53 000 €	40 000 €	36 900 €	16 100 €
Action 2	384 500 €	287 170 €	255 000 €	129 500 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	384 500 €	287 170 €	255 000 €	129 500 €
Aides personnalisées (AP)	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	65 000 €	65 000 €	65 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	169 500 €	126 500 €	105 000 €	64 500 €
Développer les relations internationales	150 000 €	95 670 €	85 000 €	65 000 €
Action 1	6 000 €	5 000 €	4 000 €	2 000 €
Programmes d'échanges internationaux	6 000 €	5 000 €	4 000 €	2 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	6 000 €	5 000 €	4 000 €	2 000 €
Action 3	50 000 €	41 500 €	33 168 €	16 832 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	50 000 €	41 500 €	33 168 €	16 832 €
Accompagnement sanitaire préventif	32 000 €	26 000 €	25 468 €	6 532 €
Promotion des APS comme facteur de santé	14 000 €	13 000 €	7 700 €	5 300 €
Former l'encadrement technique	4 000 €	2 500 €	0 €	4 000 €
Action 4	36 000 €	25 000 €	25 000 €	11 000 €
Professionalisation de l'activité	36 000 €	25 000 €	25 000 €	11 000 €
Rendre plus performant l'arbitrage	36 000 €	25 000 €	25 000 €	11 000 €
Action 4	23 000 €	12 000 €	12 000 €	11 000 €
Formations fédérales	23 000 €	12 000 €	12 000 €	11 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>605 500 €</b>	<b>447 770 €</b>	<b>403 168 €</b>	<b>202 332 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

65 000 €

338 168 €

# Crédit Mutuel

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT

Tél 08-20-02-41-30

2 RUE JEAN MACE

38000 GRENOBLE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

## Relevé d'identité bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)

This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc...)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	08940	00020052601	64	CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)

FR76 1027 8089 4000 0200 5260 164

BIC (Bank Identification Code)

CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE  
ACCOUNT OWNER

FEDERATION FRANCAISE DE SAVATE B  
OXE FRANCAISE ET DISCIPLINES ASS

49 R DU FAUBOURG POISSONNIERE

75009 PARIS